

N° Convocation : EF_MD4_0430

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire

Filière : Médecine Dentaire

Semestre : S8

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **8** de La Faculté Abulcasis **Faculté de Médecine Dentaire** qui auront lieu du **10 au 25 juin 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : Salle 16
- Emplacement : 4

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL BACHA El Yazid
- N° d'inscription : INS-FMDA00020830/2024
- CIN/Passeport : AA100437

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Aide au Diagnostic et Pathologies Générales	11/06/2025	09H00
2	Urgences	13/06/2025	09H00
3	Dysfonctions et Pathologies Maxillo-Faciales	16/06/2025	09H00
4	Recherche, Informatique Médicale et communication Médicale I	18/06/2025	09H00
5	Stage X (Majeur Mi-temps): Orthopédie Dentofaciale et Parodontologie II	20/06/2025	09H00
6	Stage XI: Laboratoire	20/06/2025	09H00
7	Stage IX (Majeur Mi-temps): Prothèses Adjointe et Conjointe II	20/06/2025	09H00
8	Stage VIII (Majeur Mi-temps): Odontologies Conservatrice, Chirurgicale et Pédiatrique II	20/06/2025	09H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens